

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE CORTE (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette, Route d'Ajaccio

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 7 avril 2026 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de : Monsieur Noël Gaétan GAMBINI époux de Madame Charlotte Joséphine BERNARDINI demeurant à CORTE Quartier Saint Pancrace, né à CORTE le 23 avril 1945. Désignation : Sur la commune de CORTE : Dans une maison cadastrée section AE n°357 au 16 rue du professeur Santiaggi pour 03a.14ca. le lot n°35 : Un appartement de type T3, situé au 2ème étage portes de droite et de face sur palier, se composant comme suit : un séjour, une cuisine, deux chambres et une terrasse couverte avec dégagement et salle de bains/WC.; Dans l'ensemble immobilier en copropriété cadastré section AE n°308 au 6 Rue du Professeur Santiaggi pour 02a.03ca. le lot n°23 : Au sous-sol, une cave.

conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE